

<https://www.ujfp.org/spip.php?article2881>



Procès BDS de Pontoise : compte rendu de la mobilisation du 12 septembre 2013



- BDS - Les actions BDS -
Date de mise en ligne : samedi 14 septembre 2013

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Jeudi, 12 Septembre 2013 19:50

Mobilisation importante le 12 septembre pour le procès des 7 militants BDS inculpés à Pontoise. Près de 200 personnes s'étaient réunies devant le Palais de justice de Pontoise ! Une quinzaine de membres de la LDJ se trouvaient dans le quartier mais la police les a empêché de s'approcher du palais.



PHOTOS du rassemblement :

<https://plus.google.com/photos/103443993096431512362/albums/5923113517051666177>

Elément positif : le procureur a courageusement refusé de demander une condamnation des prévenus, en appelant simplement à la « sagacité des juges ».

Il a fait état des décisions de justice relaxant les militant-e-s BDS poursuivis et notamment de la dernière relaxe à Perpignan le mois dernier, mais a aussi rappelé que la garde des sceaux avait déposé un projet de loi pour "mettre fin aux instructions individuelles aux magistrats du parquets", ce qui est un très bon signal pour mettre fin à l'instrumentalisation de la justice et au procès politiques !

Quel est le "crime" de ces militant-e-s ? Avoir participé à une action BDS citoyenne et non-violente dans un supermarché en 2010.

Les brillantes plaidoiries de Maître Cochin et Maître Comte, avocats de la défense, ont notamment porté sur les enjeux politiques de cette inculpation dont la France a l'apanage, les militants ailleurs bénéficiant de leur liberté d'expression pour dénoncer la politique d'un Etat et appeler à sa mise au ban tout comme l'Afrique du Sud de l'Apartheid.

Des cinq parties plaignantes seul le BNVCA était représenté à l'audience. La plaidoirie de son avocat était particulièrement mauvaise et n'a fait que donner une preuve supplémentaire aux juges qu'ils s'agissait là d'un procès politique.

Il n'y a aussi qu'en France qu'une Ministre de l'intérieur, en l'occurrence Michèle Alliot-Marie, puisse répondre à la demande d'une institution de lobby telle le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) en donnant l'instruction au parquet de poursuivre en justice les instigateurs de l'appel au boycott (circulaire toujours pas retirée par la Garde des sceaux actuelle Christiane Taubira)

Les militant-e-s de la Campagne ont tou-te-s fait preuve d'une dignité remarquable lors de leur passage à la barre. Tou-te-s ont rappelé leur engagement anti-raciste.

Les différents témoignages d'Alain Krivine du NPA et de Jean Claude Lefort, député honoraire, ont été précieux.

L'une des animatrices de la Campagne BDS France, lors du rassemblement a pu lire la déclaration de soutien de plus de 150 organisations internationales de soutien aux militants poursuivis BDS, du Brésil au Japon en passant par les Etats-Unis !

Le délibéré de ce procès aura lieu le 20 décembre à 14h.